

Pour faire des compétences fondamentales une priorité

L'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme constituent des freins majeurs à l'accès à la formation, à l'emploi et aux droits. Pourtant, ces difficultés restent largement invisibles, insuffisamment repérées et trop souvent traitées de manière cloisonnée. La confusion entre illettrisme, alphabétisation, français langue étrangère (FLE) et apprentissage du français conduit à des réponses inadaptées et à des ruptures de parcours. Ces situations sont d'autant plus complexes qu'elles se cumulent fréquemment avec des difficultés numériques, sociales ou d'accès aux droits.

Nous proposons de :

- Faire des compétences fondamentales (lire, écrire, compter, raisonner et utiliser les outils numériques) une priorité transversale des politiques de formation, d'insertion et d'emploi et des financements alloués par les pouvoirs publics.
- Renforcer le repérage précoce des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme en développant les compétences des prescripteurs et des professionnels de l'accompagnement.
- Mieux distinguer les dispositifs relevant de l'illettrisme, de l'alphabétisation et du français langue étrangère afin de proposer des parcours adaptés aux besoins réels des personnes.
- Consolider les dispositifs de proximité existants (centres ressources illettrisme, pôles linguistiques, ateliers « Première marche ») et permettre des entrées et sorties permanentes afin de sécuriser les parcours.
- Réintroduire des dispositifs dédiés au développement des compétences fondamentales dans les appels à projets et garantir leur financement dans la durée, en rompant avec les logiques de financement ponctuelles qui fragilisent les parcours et les équipes.
- Développer des parcours progressifs intégrant les compétences numériques comme levier d'inclusion, sans faire du tout-distanciel un modèle pour ces publics.
- Promouvoir une approche globale de l'accompagnement, articulant développement des compétences de base, accompagnement social, accès aux droits et insertion professionnelle.

L'acquisition des compétences fondamentales est une condition indispensable de l'autonomie, de l'inclusion et de la réussite des parcours de formation. Elle doit être reconnue comme un investissement durable au service de toutes et tous.